

Services Techniques / Pôle Espaces Publics

N/Réf. : SC/BJ/EL/FD/AG/22/AUT/181

Affaire suivie par Françoise DOMERGUE

fdomergue@bourgoinjallieu.fr

Tél. : 04 74 43 19 00

AUTORISATION

Objet : Autorisation - Occupation du Domaine public
Déplacement en calèche pour mariage

Le Maire de la Commune de Bourgoin-Jallieu,

AUTORISE par la présente,

M. KARACA et Mme ONTAS, 25 rue du Saugey – 38300 BOURGOIN-JALLIEU, à se déplacer en calèche menées par des chevaux à l'occasion de leur mariage le samedi 15 octobre 2022 entre 14h00 et 14h30:

- Le parcours se fera entre la rue du Saugey et la mairie de Bourgoin-Jallieu
- respect du code de la Route pendant tout le trajet,
- La conduite de la calèche est assurée par une personne habilitée et personne dédiée à la surveillance des animaux,
- pas de piétinement des espaces verts par les animaux ou la calèche,
- Les chevaux devront être équipés d'un réceptacle à crottin ou nettoyage de la chaussée et des espaces empruntés

Les lieux devront être rendus propre.

A Bourgoin-Jallieu, le jeudi 8 septembre 2022,

Sébastien CHALESSIN

Conseiller Municipal Délégué
Aux Espaces Publics



Mairie de Bourgoin-Jallieu
CS 62010
38307 Bourgoin-Jallieu Cedex
04 74 93 00 54

bourgoinjallieu.fr

